

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Bechala'h

'Erouv tavchiline

Il est permis, les jours de fête, de cuisiner pour le jour même, mais pas pour le lendemain, même si celui-ci est aussi férié. La question se pose donc pour un chabbat qui suit immédiatement un jour de fête. Les Sages ont décrété que pour pouvoir préparer les repas de chabbat un vendredi férié, il faut faire un « *'erouv tavchiline*. »

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de commencer les préparatifs du chabbat le jeudi, en cuisant un plat accompagné de pain. On dépose ce plat et ce pain à part en évidence en prononçant une bénédiction : « *Tu es Source des bénédictions, Hachem notre Dieu, qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous donné le commandement du 'érouv*. » Il sera alors permis de continuer ces préparatifs le vendredi, jour de fête, et de cuire tout le nécessaire pour le chabbat.

Trois raisons ont été données à ce sujet :

- a. Chemouel dit que c'est pour l'honneur du chabbat. On envisage en effet la possibilité que l'attention étant accaparée par les besoins de la fête, on en vienne à négliger les préparatifs du chabbat. Les Sages ont donc prescrit de commencer dès le jeudi de sorte que ce 'érouv nous rappelle le chabbat et ses exigences.
- b. Rav Achi dit quant à lui que c'est pour l'honneur de la fête elle-même : si nous cuisinons le jour de fête pour le chabbat du lendemain, nous risquons de croire que sa sainteté n'est pas d'un niveau tel que l'on ne puisse cuisiner aussi pour un jour ouvré quelconque. Le 'érouv nous rappelle que ce n'est pas le cas, puisque, sans lui, on ne pourrait pas cuisiner même pour le chabbat.
- c. L'un des Maîtres du Talmud apprend cette règle d'un verset de notre paracha à propos de la manne qui ne tombait pas le chabbat, une double portion tombant la veille (Chemot XVI, 23) :

« Et il leur dit : c'est ce qu'Hachem a dit ! Demain est un jour de chabbat saint pour Hachem. Pâtissez ce que vous pâtissez et cuisez ce que vous cuisez et tous le surplus déposez-le en réserve jusqu'au matin. »

Pourquoi, s'étonne ce Sage, ces répétitions dans le verset ? Pourquoi ne pas dire simplement « pâtissez et cuisez aujourd'hui » ? Et il répond (Bétza 15b) :

« Le Tana le déduit d'ici : "Pâtissez ce que vous pâtissez et cuisez ce que vous cuisez" – d'où rabbi Eliezer a enseigné qu'on ne cuit une pâte qu'en plus d'une pâte déjà cuite et qu'on ne cuisine un plat qu'en plus d'un plat déjà cuisiné. C'est sur quoi les Sages se sont appuyés pour dire que les 'érouvé tavchiline sont prévus par la Thora. »

Autrement dit : à la pâte préparée le jeudi, ajoutez de la pâte le jour de fête qui tombe une veille de chabbat en l'honneur de ce dernier. Et ajoutez de même, en ce jour de fête, à ce que vous avez cuit le jeudi, pour les besoins du chabbat.

Cette exégèse est étonnante ! en effet, il n'y a apparemment aucune allusion, dans le verset, qu'il parlerait d'un jour de fête tombant une veille de chabbat. Il s'agirait tout simplement d'un vendredi normal, où il faut préparer tout le nécessaire pour le chabbat, puisque, ce jour-là, on ne peut faire aucune cuisine.

Il semble donc que le Tana, le Maître qui parle dans la Michna, a entendu la voix du verset qui demande de tout préparer pour le jour même en y ajoutant le nécessaire pour le lendemain. Faites donc, ensemble, la cuisine de ce jour profane et celle du saint chabbat du lendemain. Et ce que vous mangerez le chabbat sera ce que vous aurez préparé la veille. Il en résulte que quelque chose de la sainteté du chabbat retombe sur le jour profane de la veille qui n'est donc plus complètement séparé du chabbat. Servant aux préparatifs du chabbat, il en puise un peu de sa sainteté.

Si donc, lorsqu'une fête tombe une veille de chabbat, on cuisinait en ce vendredi seulement pour le chabbat, les autres jours de la semaine ne seraient pas reliés à la sainteté du chabbat. Pour éviter que tel soit le cas, on commence les préparatifs du chabbat dès le jeudi !

Les trois raisons qui expliquent le 'érouv tavchiline sont donc en l'honneur du chabbat, pour l'honneur de la fête et pour l'honneur du jour de semaine profane qui reçoit ainsi un peu de la sainteté du chabbat. Ainsi, le 'érouv tavchiline, qui signifie « combinaison des plats cuisinés », porte bien son nom, puisque grâce à lui les jours profanes se trouvent associés par la nourriture à la sainteté du chabbat.